



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

---

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 26

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA  
ZONE 21727CC À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 21724CC**

---

**Avis de motion donné le 12 avril 2011  
Adopté le 10 mai 2011  
En vigueur le 17 mai 2011**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme afin d'agrandir la zone 21727Cc à même une partie du lot numéro 1 033 541 du cadastre du Québec, présentement incluse dans la zone 21724Cc, laquelle est située à l'intérieur d'un périmètre formé par le boulevard des Gradins, la rue des Tournelles, le boulevard Pierre-Bertrand et la rue de la Griotte.*

**RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 26**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 21727CC  
À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 21724CC**

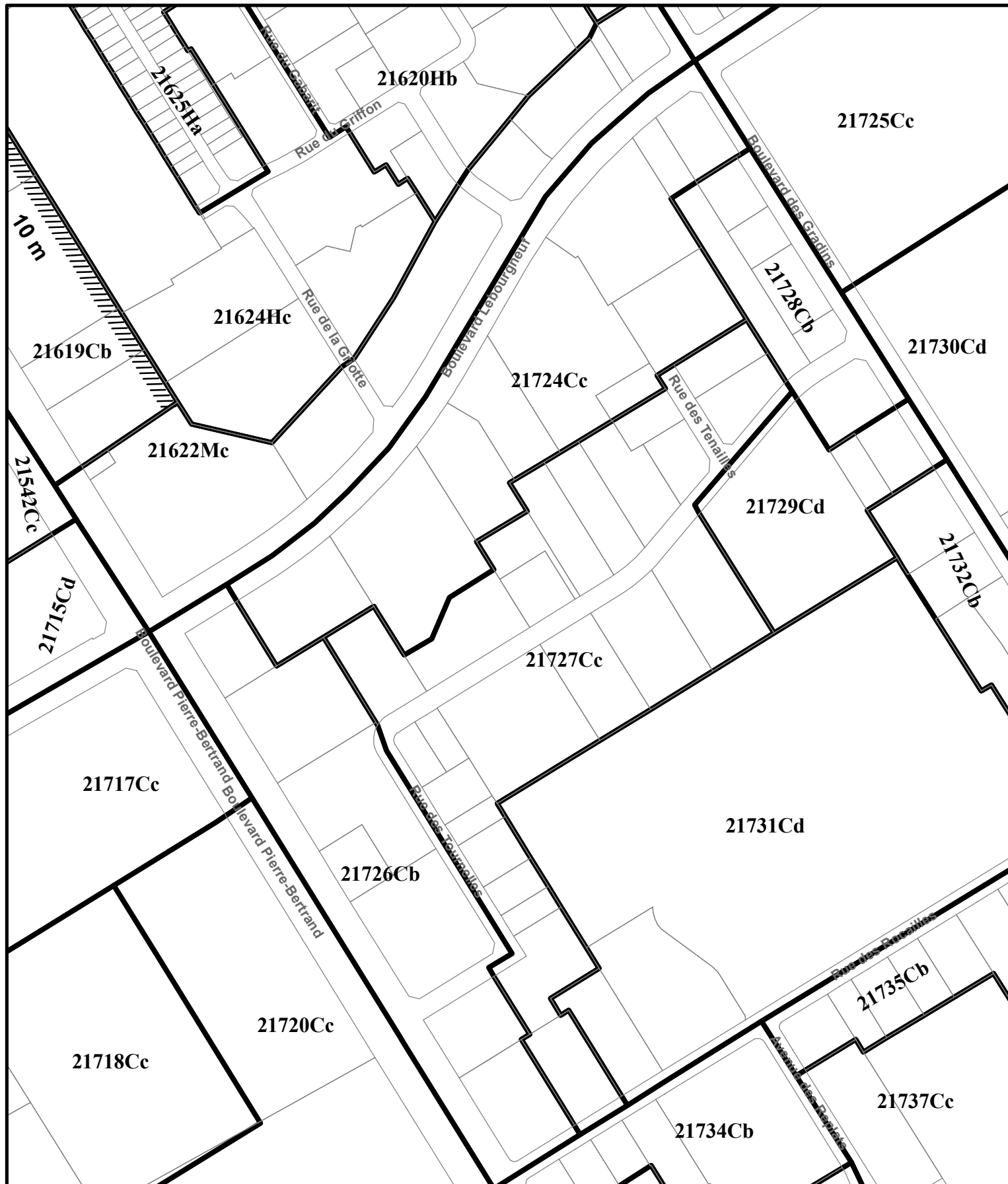
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, et ses amendements, est modifiée, au plan numéro CA2Q21Z01, par l'agrandissement de la zone 21727Cc à même une partie de la zone 21724Cc qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA2VQ26A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA2VQ26A01



**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME**

ANNEXE I - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA2Q21Z01

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan : 2011-02-03 No du plan : RCA2VQ26A01  
 No du règlement : R.C.A.2V.Q.26  
 Préparé par : M.M. Échelle : 1:5 000

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme afin d'agrandir la zone 21727Cc à même une partie du lot numéro 1 033 541 du cadastre du Québec, présentement incluse dans la zone 21724Cc, laquelle est située à l'intérieur d'un périmètre formé par le boulevard des Gradins, la rue des Tournelles, le boulevard Pierre-Bertrand et la rue de la Griotte.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*